

**INSCRIPTIONS OUVERTES !**  
**7<sup>E</sup> SAISON DE FORMATION ANNUELLE**  
**AVEC EL MAESTRO**

*Joaquín Grilo*

**PAGE À CONSERVER : VOTRE AIDE-MÉMOIRE**

**DATES DES SESSIONS DE COURS**

Pour la 7<sup>e</sup> année de cette formation exceptionnelle avec le Maestro **Joaquín Grilo**, les dates des cours seront les suivantes :

**1<sup>er</sup> TRIMESTRE** : 21 au 23 octobre 2022 - 18 au 20 novembre 2022 - 9 au 11 décembre 2022

**2<sup>e</sup> TRIMESTRE** : 20 au 22 janvier 2023 - 17 au 19 février 2023 - 17 au 19 mars 2023

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE** : 21 au 23 avril 2023 - 26 au 28 mai 2023 - 23 au 25 juin 2023

En fonction de l'agenda de l'artiste, ces dates peuvent être modifiées. Dans ce cas nous vous préviendrons le plus tôt possible.

**HORAIRES**

Les horaires des classes mensuelles sont les suivants :

<b>Vendredi</b> : 2 cours de 1h30	<b>Samedi</b> : 2 cours de 2h	<b>Dimanche</b> : 2 cours de 2h
19H15-20H45 BASICO/MEDIO 1	16H30-18H30 BASICO/MEDIO 1	12H-14H BASICO/MEDIO 1
20H45-22H MEDIO 2	18H30-20H30 MEDIO 2	14H-16H MEDIO 2
À PARIS MAMBO	À ESPAS DANSE	À ESPAS DANSE

**LIEUX**

PARIS MAMBO 48 rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris, métro Bel-Air ligne 6 ou Michel Bizot ligne 8

ESPAS DANSE 24 Villa Riberolle - 75020 PARIS, métro Alexandre Dumas ou Nation

**SCOTCH OBLIGATOIRE sur les clous des chaussures.**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION ET RÉGLEMENT**

**Les places sont limitées** : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

**Seront prioritaires les élèves qui s'inscrivent pour toute la durée de la formation (9 sessions au total).** Veuillez noter qu'il s'agit d'une formation annuelle dont le coût global doit être réglé quelle que soit l'assiduité de l'élève. Le paiement en plusieurs fois ne correspond **en aucun cas à un paiement par session** mais à une facilité de paiement proposée à titre gratuit par l'association. Une fois votre inscription validée, il nous est en effet impossible d'intégrer de nouveaux élèves. Aucune session ne sera remboursée pour quelque motif que ce soit, sauf motif médical sérieux attesté par un certificat et dont les dates seront cohérentes avec l'absence de l'élève (voir règlement page 2).



Merci de ne pas imprimer  
ni envoyer cette page.

# **Bulletin d'inscription formation annuelle avec Joaquín Grilo 2022-2023**

Prénom et Nom.....

Adresse, CP, Ville.....

Tél.....

Mail.....

## **1. FORMATION ANNUELLE / Cochez le ou les niveau(x) choisi(s)**

**BASICO/MEDIO 1** : Minimum 3 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco

**MEDIO 2** : Minimum 5 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco

## **2. TARIFS 2022-2023**

Un niveau de formation mensuelle 115 €/mois sur 9 mois + 20 € d'adhésion annuelle, soit 20.90 euros/heure de cours

Deux niveaux de formation mensuelle : 230 €/mois sur 9 mois+ 20 € d'adhésion annuelle soit 20.90 euros/heure de cours

**L'association vous propose des facilités de paiement si vous le souhaitez. Vous devez régler la première session intégralement en ligne via le site Hello Asso, et joindre le reste des paiements par chèque à votre dossier pour que votre inscription soit validée, ainsi qu'une photo portrait par MAIL à sophie@lib-arte.fr**

**La première session et l'adhésion annuelle doivent obligatoirement être réglés en ligne via le site Hello Asso.**

**Attention ce paiement en ligne vous permet de réserver votre place pour la session d'octobre uniquement. Seule la remise du dossier complet (bulletin d'inscription + chèques de novembre à juin) vous permet de réserver votre place pour l'année.**

**Le reste du paiement se faisant en 8 fois, 3 fois ou une fois selon les modalités ci-dessous.**

**Les chèques doivent être datés du mois d'encaissement et libellés à l'ordre de Lib'Arte.**

**Paiement en 9 fois (encaissement mensuel)** 1 paiement Hello Asso + 8 chèques du montant restant divisé par 8.

**Paiement en 3 fois (encaissement octobre, janvier et avril)** 1 paiement Hello Asso + 3 chèques du montant restant divisé par 3.

**Paiement en 1 fois (encaissement en octobre)** 1 paiement Hello Asso + 1 un chèque du montant restant.

## **3. VEUILLEZ LIRE ET APPROUVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION AVEC JOAQUÍN GRILLO**

### **Conditions générales : formation annuelle**

**Comment s'inscrire** : Ce bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif** Les inscriptions sous pli recommandé ne seront pas prises en compte. **Le bulletin doit comporter la mention manuscrite «Lu et approuvé» et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).**

**Règlement de la formation** : Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement du montant total de la formation.

**Conditions d'inscription** : **Les places sont limitées.** Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. Le stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et déclare ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

**Remboursement** : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans les délais raisonnables par un professionnel de santé avec numéro RPPS obligatoire. **Aucun remboursement total ni partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation, en cas de retard ou d'erreur sur les adresses, dates et horaires des sessions, en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.**

Dans le cas où une session serait annulée du fait de l'artiste, elle sera remboursée à l'élève et la formation reprendra le mois suivant aux dates prévues. **Si le nombre de participants engagés sur la totalité de la formation est insuffisant**, les cours seront annulés et les élèves remboursés en intégralité des sessions non-effectuées. **En cas d'annulation des cours pour cause de mesure sanitaire légale** (confinement, interdiction des pratiques artistiques amateurs, quarantaine obligatoire pour l'Artiste enseignant, etc.), l'élève sera remboursé à hauteur de 85% des sommes versées (hors adhésion) au prorata temporis de l'interruption des cours.

**Règlement intérieur** : Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation spéciale de l'Artiste et de la Présidente de l'association. Le manquement à ces règles pourra provoquer l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

**Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister au cours** et accéder à la salle de danse. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront être admis de manière exceptionnelle à assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'Association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu), sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

### **Assiduité et respect du travail collectif**

**L'élève inscrit à la formation annuelle d'octobre à juin s'engage à suivre les cours assidûment, et à faire le nécessaire pour assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre** (révisions, répétitions, etc.). **A respecter les horaires et être ponctuel afin de ne pas perturber le déroulement du cours.**

En cas de non respect des conditions générales et du règlement intérieur, le stagiaire pourra être exclu définitivement de la formation sans remboursement possible.

À.....

Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»